



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Paiement des pensions

Question écrite n° 6381

#### Texte de la question

M Jacques Rimbault attire l'attention de M le ministre de la fonction publique et des reformes administratives sur le retard pris par la mensualisation des pensions de retraite. En effet, un quart du personnel de la fonction publique, en particulier le personnel retraite du ministere de l'education nationale, n'est toujours pas dans le champ d'application de la loi no 74-1129 et de son article 62 enoncant le principe du paiement mensuel. Cette situation cree des difficultes importantes aux retraites qui, en raison du paiement trimestriel et de la hausse du cout de la vie, subissent un prejudice, leur budget se trouvant desequilibre. La mensualisation est donc un reel progres, elle concerne actuellement la quasi-totalite des salaries. En consequence, il lui demande la mise en place d'un calendrier precis pour etendre cette disposition a l'ensemble des fonctionnaires et respecter en cela le principe d'egalite.

#### Texte de la réponse

Reponse. - A l'exception des centres de paiement de Noumea et de Papeete, le paiement mensuel des pensions de l'Etat est a present generalise. Chaque centre versant de surcroit l'ensemble des pensions assignees a sa caisse, quelle que soit l'administration de rattachement du fonctionnaire retraite, il n'est pas exact, comme l'indique l'honorable parlementaire, que le quart du personnel de la fonction publique, et en particulier le personnel retraite du ministere de l'education nationale, ne beneficie pas de cette mesure.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Rimbault Jacques](#)

**Circonscription :** - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6381

**Rubrique :** Retraites : fonctionnaires civils et militaires

**Ministère interrogé :** fonction publique et réformes administratives

**Ministère attributaire :** fonction publique et réformes administratives

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 décembre 1988, page 3507